



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCOLE DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN ISÈRE

2022 - 2024



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
OBJECTIFS	
DÉPARTEMENTAUX.....	4
AXE 1 : VIOLENCES INTRAFAMILIALES.....	4
1. <i>Mieux repérer et orienter les femmes victimes de violences intrafamiliales.....</i>	<i>5</i>
2. <i>Mieux accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales.....</i>	<i>6</i>
3. <i>Mieux prendre en compte les enfants victimes et co-victimes.....</i>	<i>7</i>
4. <i>Mieux repérer et accompagner les femmes étrangères victimes de violences.....</i>	<i>8</i>
5. <i>Développer la prise en charge des auteurs de violences.....</i>	<i>9</i>
AXE 2 : VIOLS, AGRESSIONS SEXUELLES ET HARCÈLEMENT SEXUEL.....	11
AXE 3 : PROSTITUTION.....	13
AXE 4 : DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DÉPARTEMENTAUX.....	16
BILAN.....	18
SIGNATAIRES DU PROTOCOLE.....	20
CALENDRIER DU PROTOCOLE.....	21
DOCUMENTS ANNEXES.....	24

PRÉAMBULE

La signature en 2019, pour la première fois en Isère, d'un protocole départemental triennal de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales a traduit une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette volonté s'est concrétisée ces trois dernières années par de nouveaux dispositifs opérationnels contribuant à une meilleure prise en charge des victimes et une meilleure prévention des violences :

- de nouvelles solutions d'hébergements d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants,
- l'ouverture d'un nouvel Espace Relais Parents Enfants,
- la création de groupes de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales,
- le développement de l'octroi de l'ordonnance de protection pour les victimes,
- la signature de conventions pour la prise de plainte à l'hôpital pour les femmes victimes de violences ,
- le renforcement de la politique pénale en matière de violences conjugales et intrafamiliales : grille d'évaluation du danger, canevas unique et complet pour la prise de plainte des victimes.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes est une politique publique à part entière, prioritaire pour l'État. La mise en œuvre de cette politique publique nécessite une concertation transversale ainsi que l'implication de l'ensemble des institutions, des élus et des associations. Depuis 2019 le Grenelle des violences conjugales a mobilisé tous ces acteurs et permis la mise en place de nombreux dispositifs et actions en faveur de la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le protocole 2019-2021 fort de ses 26 objectifs répartis en 4 axes est arrivé à échéance. La quasi-totalité des objectifs fixés ont été atteints grâce à la volonté et la mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux (voir bilan en annexe).

Malgré tout en 2020, on dénombre, en France, 125 morts violentes au sein du couple, dont 102 femmes dont 2 en Isère. Chaque année en moyenne 213 000 femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint. C'est pourquoi dans la continuité du premier, un nouveau protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales 2022-2024 est mis en œuvre en Isère.

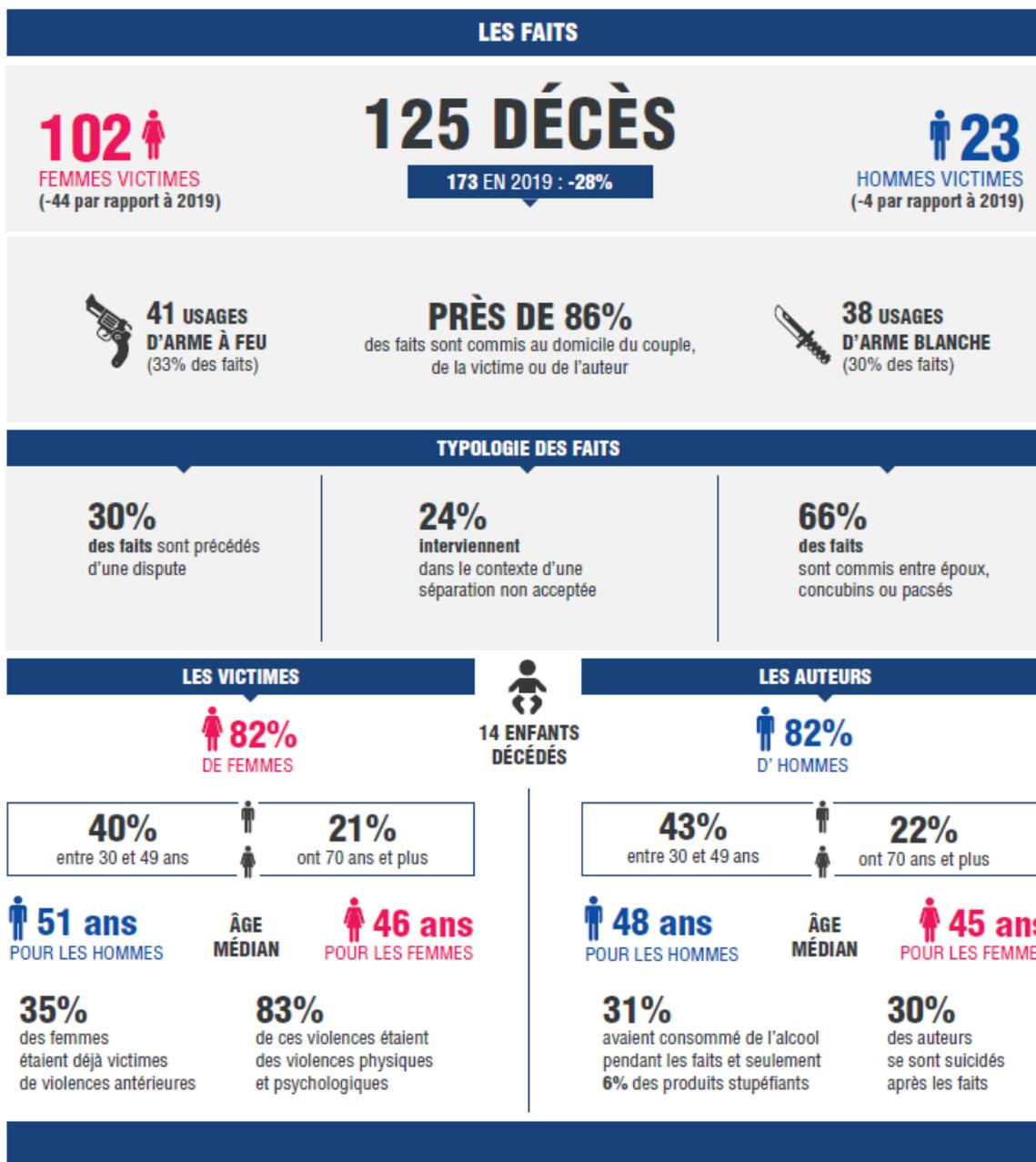
Ce nouveau protocole se décline en 4 axes éclairant les grandes thématiques importantes déclinés en 25 objectifs.

Chaque signataire s'engage à désigner une personne référente chargée :

- De la diffusion du protocole au sein de sa structure et des actualités du réseau. (événements de sensibilisation, outils de communication, formation...)
- De participer aux groupes de travail thématique, dans la mesure du possible.

AXE 1 : VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Chiffres clés 2020



En Isère :

Département	Total 2018	Total 2019	Total 2020
38 Isère	1	4	2 ^(*)

(*) dont « x » victime(s) masculine(s)

1. Mieux repérer et orienter les femmes victimes de violences

Pour une prise en charge efficace des femmes victimes de violences, il est nécessaire de savoir les repérer et d'être en capacité de les orienter, de comprendre les mécanismes d'emprise et de connaître les outils de protection à disposition (comme l'ordonnance de protection).

Objectif n° 1 : Former les professionnels au repérage et à l'orientation des victimes			
Description des actions	Poursuivre les formations proposées dans le cadre des réseaux interprofessionnels (CISPD-CLSPD) : former 100 professionnels par an	Proposer des modules de formation spécifiques aux professionnels : pompiers, magistrats, avocats, professionnels de la PMI, ASE, Action Sociale et Autonomie (ASO), médecins, policiers municipaux, agents municipaux en contact avec le public, agents santé scolaire : former 100 professionnels par an	Former les médecins et professionnels de santé sur la levée du secret médical en cas de violences conjugales avec emprise et danger immédiat : former 60 professionnels par an
Pilotage	DDFE, Département	DDFE + financeurs (ARS, Collectivités locales, Département)	DDFE-Justice
Autres acteurs	Police, Gendarmerie, collectivités locales, associations	Magistrats, Ordre des avocats, associations, collectivités locales, CNFPT, établissements hospitaliers	Conseil de l'ordre des médecins, établissements hospitaliers
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées

Dans la continuité du Grenelle des violences faites aux femmes, il est important de communiquer autour des violences conjugales et intrafamiliales. Pour cela, une sensibilisation auprès du grand public est indispensable.

Objectif n° 2 : Informer / Sensibiliser le grand public			
Description des actions	Organiser des colloques ouverts au public sur les violences intrafamiliales : un colloque tous les ans	Mettre en place des points d'information éphémères: Point d'écoute, d'accueil et d'orientation dans les centres commerciaux : 10 par an	Communiquer : plaquettes explicatives et normatives, numéros d'urgence ; diffusion mensuelle
Pilotage	DDFE, Associations, collectivités, forces de l'ordre, Justice	Gendarmerie Nationale et France Victime Grenoble AIV	DDFE
Autres acteurs	Médecins, Département, Intercommunalités	DDFE, associations, GAM	Communes, associations, collectivités, forces de l'ordre
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de points d'écoute et nombre de personnes accueillies	Réalisation de plaquettes et actualisation des communications internet

La Gendarmerie Nationale propose également des réunions publiques au sein des mairies ou salles communales sur le thème des violences intrafamiliales.

2. Mieux accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales

Du repérage à la reconstruction, le parcours d'une femme victime de violence est long et parfois complexe. Il est donc essentiel de faciliter ce parcours afin de mieux accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales.

Objectif n° 3 : Améliorer l'accompagnement global des femmes victimes de violences : juridique, social, professionnel, santé			
Description des actions	Améliorer l'accueil lors du dépôt de plainte	Offrir une offre de soins globale et assurer la coordination des parcours de soins	Développer les moyens de transport dans les zones ou tranches horaires désertes : par des bons de transports / bons taxis
Pilotage	Police / Gendarmerie	Uni(es)verelles	DDFE
Autres acteurs	Justice, Associations, DDFE	GHM, CHUGA, DDETS, ARS, Département, Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, France victimes Grenoble, SFM , associations	DDFE, SIAO
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de retours d'insatisfaction de la part des femmes victimes de violences	Réalisation du projet d'unité d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences	Nombre de conventions établies

Durant leur parcours, les femmes victimes de violences intrafamiliales ont besoin d'une mise à l'abri sécurisé, il est donc nécessaire de développer l'hébergement pour ces femmes. Depuis 2018 en Isère, le nombre de places d'hébergement d'urgence fléchées femmes victimes de violences a augmenté de 50 % passant de 143 à 213 places.

De plus en plus de communes sensibilisées sur ce sujet, mettent à disposition des logements d'urgence en lien avec des associations spécialisées pour l'accompagnement des femmes accueillies.

Objectif n° 4 : Développement de l'hébergement et accès au logement			
Description des actions	Développer des places fléchées femmes victimes de violences DDETS / État dont des places pour les grandes familles (femmes +4/+5 enfants) : créer 20 places supplémentaires par an	Développer des places fléchées femmes victimes de violences mis à disposition par d'autres acteurs : créer 20 places par an	Accompagner les femmes victimes de violences dans l'accès au logement : accompagner 30 femmes par an
Pilotage	DDETS, DDFE	Collectivités locales, DDFE	DDETS, DDFE
Autres acteurs	CCAS, associations, collectivités, SIAO	Associations	Bailleurs sociaux, intercommunalités , associations , SIAO
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de nouvelles places fléchées	Nombre de nouvelles places fléchées	Nombre d'accompagnements

L'interconnaissance entre professionnels facilite le repérage et la prise en charge efficiente des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Objectif n° 5 : Favoriser et pérenniser l'échange entre les professionnels			
Description des actions	Pérenniser les réunions interprofessionnelles	Développer les réseaux interprofessionnels dans le cadre des CISPDP : Atteindre un objectif d'un réseau par CISPDP	Créer une instance départementale de gouvernance unique (4 réunions par an) et une instance opérationnelle de suivi des situations (10 réunions par an)
Pilotage	DDFE	DDFE	Préfecture-Justice-DDFE
Autres acteurs	Collectivités territoriales, services de l'État, Associations, Centres hospitaliers, Médecins, CPEF	Collectivités territoriales, services de l'État, Associations, Département, GAM	Associations, forces de l'ordre
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022
Indicateurs	Nombre de réunions interprofessionnelles	Nombre de réseaux interprofessionnels dans le département	Nombre de réunion de l'instance de gouvernance unique et de l'instance opérationnelle:

3. Mieux prendre en compte les enfants victimes et co-victimes

La répercussion des violences intrafamiliales sur les enfants est désormais un fait avéré. Néanmoins, un travail de sensibilisation et de formation des professionnels est nécessaire pour une prise en charge globale des femmes et enfants victimes.

Objectif n° 6 : Sensibilisation / Formation des professionnels			
Description des actions	Former les professionnels au contact des enfants au repérage et l'orientation en cas de violences intrafamiliales : former 100 professionnels par an	Former les magistrats à l'impact des violences intrafamiliales et conjugales sur les enfants et aux dispositifs de l'exercice de la parentalité : former 30 professionnels par an	Prévenir : Informer les élèves en établissements scolaires : réaliser 50 interventions par an
Pilotage	DDFE , collectivités locales, Éducation nationale, Département	DDFE, Justice	Gendarmerie Nationale, Éducation Nationale
Autres acteurs	Associations, ERPE	Associations	Associations, collectivités locales, CPEF
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre d'interventions en établissement scolaire

En cas de violence conjugale, l'exercice de la parentalité doit être encadré et accompagné pour éviter la réitération des violences sur conjoint et enfants.

Les services municipaux de santé scolaire peuvent venir en appui des écoles lorsque les violences conjugales sont avérées.

Objectif n° 7 : Accompagner les enfants « co-victimes »		
Description des actions	Accompagner psychologiquement les enfants dans le cadre de groupe de parole	En cas de féminicide développer une procédure de prise en charge psychologique spécifique des enfants
Pilotage	ERPE -DDFE	UMJ- Établissement hospitalier, Département, ARS
Autres acteurs	Associations, Justice	DDFE, associations
Échéance	2022-2024	2022
Indicateurs	Nombre de groupe de parole	Création de la procédure

Objectif n° 8 : Accompagner la parentalité			
Description des actions	Développer des actions en direction des mères, pères sur l'exercice de leur parentalité dans le cadre de violences conjugales (reconstruction parents/enfants)	Communiquer auprès des professionnels sur les dispositifs d'espace rencontre parents enfants	Sensibiliser les auteurs de violences conjugales sur l'exercice de la parentalité dans le cadre du centre de prise en charge des auteurs
Pilotage	DDFE, association, CAF	DDFE - ERPE- CAF	DDFE-Association- CAF
Autres acteurs	Justice, ERPE, collectivités locales , GAM	Associations, CAF, Justice, collectivités locales	Justice, SPIP , Département
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de parents accompagnés	Nombre d'interventions des professionnels des ERPE	Nombre d'auteurs accompagnés

La création d'un nouvel espace rencontre parent enfant OSJ le Relais sur l'agglomération grenobloise permet la mise en œuvre des visites médiatisées prononcées par le juge aux affaires familiales mais aussi de permettre l'accueil et l'orientation des familles en amont des violences ou de la saisine du juge.

La création d'un Centre Ressource avec le projet d'accompagnement des femmes victimes de violences et de soutien à la parentalité à Grenoble va permettre de mettre en place des actions concrètes et coordonnées sur la problématique et l'accompagnement à la parentalité des femmes et enfants victimes de violences

4. Mieux repérer et accompagner les femmes étrangères victimes de violences sur le territoire (demandeuses d'asiles, réfugiées, ROMS, gens du voyage...)

Plus de la moitié (51%) des personnes migrantes dans le monde sont des femmes. Phénomène de « double-peine »: celle de la migration et celle des violences subies.

Objectif n° 9 : Mieux repérer et orienter les femmes étrangères victimes de violences			
Description des actions	Inclure la notion de genre dans les programmes d'intégration républicaine	Créer des groupes de femmes (CHRS, Maisons des habitants...) : créer 1 groupe par structure	Orienter les femmes vers les acteurs et procédures spécialisées dans le cadre des « allers vers »
Pilotage	Préfecture, DDFE	Associations, Collectivités locales	Associations, collectivités, SIAO
Autres acteurs	Associations	DDFE	DDFE
Échéance	2022	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de modules d'information sur la question de l'égalité femmes/hommes	Nombre de groupes de femmes	Nombre de femmes repérées et orientées

Le travail partenarial local doit permettre de lever les difficultés d'accès à l'information et/ou aux lieux ressources sur les droits des femmes migrantes.

Objectif n° 10 : Former les professionnels		
Description des actions	Former les professionnels de l'immigration et de l'asile sur le thème des violences faites aux femmes : former 20 professionnels par an	Accompagner la montée en compétence des professionnels sur cette thématique et ressources existantes
Pilotage	OFII, associations spécialisées	DDFE, associations spécialisées
Autres acteurs	DDFE, associations	Associations, collectivités locales
Échéance	2022	2022-2024
Indicateurs	Mise en place d'un module	Nombre d'actions réalisées

5. Développer la prise en charge des auteurs de violences

La prise en charge des auteurs de violences conjugales permet de traiter les violences dans leur globalité et d'agir sur la lutte contre la récidive.

Objectif n° 11 : Développer la procédure d'éviction du conjoint violent	
Description des actions	Développer cette procédure pour permettre à de nombreuses femmes de pouvoir conserver le domicile conjugal avec leurs enfants.
Pilotage	Justice
Autres acteurs	SPIP, Justice, SIAO
Échéance	2022
Indicateurs	Nombre d'évictions prononcées

Pour une mise en place facilitée de la procédure d'éviction du conjoint violent, des hébergements/logements à disposition des auteurs doivent être développés.

Objectif n° 12 : Faciliter la procédure de l'éviction du conjoint violent	
Description des actions	Développer des hébergements/logements pour les auteurs de violence : créer deux places par an
Pilotage	Justice, collectivités locales, SIAO
Autres acteurs	Associations, CCAS, Bailleurs sociaux
Échéance	2022
Indicateurs	Nombre de places dédiées pour les auteurs

La violence conjugale est un véritable problème social et sociétal, en lien avec des représentations sociales de sexe. À ce titre, le gouvernement français a décidé de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause nationale de son quinquennat. Celle-ci a trouvé son prolongement dans le Grenelle contre les violences conjugales, qui a acté, en complément de la prise en charge des victimes, la nécessité de prendre en compte les auteurs de ces violences.

Objectif n° 13 : Développer la prise en charge globale des auteurs		
Description des actions	Mettre en place une obligation d'effectuer un stage de responsabilisation à destination des auteurs de violences	Accompagnement psychologique et socio-judiciaire dans le cadre du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (Vienne)
Pilotage	Justice, associations spécialisées	RIVHAJ, SPIP, Justice, associations spécialisées, DDFE
Autres acteurs	Police, Gendarmerie, Justice, Département, GAM	Collectivités locales, Département
Échéance	2022	2022
Indicateurs	Nombre d'auteurs ayant effectué un stage	Nombre d'auteurs accompagnés

AXE 2 : VIOLS, AGRESSIONS SEXUELLES ET HARCÈLEMENT SEXUEL

- En moyenne chaque année entre 2011 et 2018, **176 000** personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine déclarent avoir été **victimes de violences sexuelles** de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) « **hors ménage** » : cela représente une personne sur 250 dans cette tranche d'âge (soit 0,4 %).
- En moyenne sur la période 2011-2018, un peu plus de **373 000** personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine ont déclaré avoir subi des **violences physiques et/ou sexuelles** commises par une (ou plusieurs) personnes vivant avec elles au moment de l'enquête (« **au sein du ménage** »). Cela représente environ une personne sur 120 dans cette tranche d'âge (soit 0,8 %). Pour 82 % des victimes, les violences subies sont exclusivement physiques. Pour 1 victime sur 9 (soit 11 %), elles sont à la fois physiques et sexuelles. Enfin pour 1 victime sur 15 (soit 7 %), les violences subies au sein du ménage sont exclusivement de nature sexuelle.
- **En Isère, en 2020, en zone gendarmerie, on constate une hausse de 57 %** comparativement à 2019 des faits de violences sexuelles.

Suite à la libération de la parole grâce à une plus forte médiatisation des agressions sexuelles, et à l'évolution des dispositifs mis en place par l'État, un travail de sensibilisation est important et permet au grand public d'être mieux informé sur les problématiques liées aux violences sexuelles.

Objectif n° 14 : Développer la sensibilisation

Objectif n° 14 : Développer la sensibilisation			
Description des actions	Grand public : Développer des actions de sensibilisation du grand public au harcèlement de rue dans l'espace public (théâtre déclencheur) : faire 3 actions par an	Jeunes : actions collectives dans les établissements scolaires sur le rapport au corps, le consentement, le harcèlement, le sexisme, la violence : trois séances annuelles dans collèges et lycées	Professionnels : Modules d'information / sensibilisation à destination des agents de la fonction publique les violences sexuelles et sexistes au travail : 50 professionnels formés par an
Pilotage	DDFE, Communes	Éducation nationale, associations, communes	DDFE, associations spécialisées
Autres acteurs	Associations	CPEF, EVARS	Services de l'État, Collectivités territoriales
Échéance	2022	2022	2022
Indicateurs	Nombre de personnes sensibilisées		

Pour une bonne prise en charge des victimes de violences sexuelles, la formation des professionnels est indispensable afin de connaître et d'adopter les bons réflexes.

Objectif n° 15 : Développer la formation des professionnels et l'accompagnement des victimes			
Description des actions	Développer un socle de formation commun à tous les professionnels dans le cadre des CISPD	Élaborer une convention parquet/université sur le traitement des signalements de violences sexistes et sexuelles	Organiser des formations tripartites pour former les professionnels des MECS et lieux de vie sur les violences sexuelles :
Pilotage	Département + DDFE	UGA-Justice	Département DTPJJ Tribunal judiciaire
Autres acteurs	Associations, Collectivités territoriales, CNFPT	DDFE, associations, CROUS	DDFE, associations
Échéance	2022-2024	2022	2022
Indicateurs	Nombre de personnes formées	Signature de la convention	Nombre de personnes formées

Une étude réalisée par l'IFOP en janvier 2014 pour le compte du Défenseur des droits montre que le harcèlement sexuel au travail n'est pas un phénomène marginal : **1 femme sur 5** a été confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle, les proportions sont quasiment identiques dans l'emploi privé (21% des femmes de 18 à 64 ans interrogées) que public (19%).. Cependant, les recours devant la justice sont encore peu fréquents. En effet près de 30% des femmes actives qui ont été victimes de harcèlement n'en parlent à personne. Moins d'un quart en font part à la direction ou à l'employeur, et **seulement 5% des cas sont portés devant la justice.**

Objectif n° 16 : Agir sur les violences sexistes et sexuelles au travail			
Description des actions	Former les professionnels RH des collectivités locales : former 20 cadres par an	Former les salariés des entreprises et les agents fonction publique : former 50 agents par an	Communiquer auprès du public : 3 campagnes par an
Pilotage	collectivités locales + associations	collectivités locales + associations, préfecture, DDETS	collectivités locales + associations, préfecture, ARS , DDETS, défenseur des Droits
Autres acteurs	DDFE	DDFE	DDEF
Échéance	2022-2024	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de formations	Nombre de formation	Affiches, flyers créés

AXE 3 : PROSTITUTION

➤ *La loi du 13 avril 2016*¹ visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a rendu obligatoire l'installation d'une commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

➤ La prostitution des mineurs est un sujet sur lequel peu d'études ont été réalisées en France alors que ce phénomène semble toucher de plus en plus de jeunes et prendre de nouvelles formes. Sans que l'on dispose de données consolidées sur le sujet, les remontées de terrain des services du Département de l'Isère, de la police et de la gendarmerie ainsi que les associations font état d'une aggravation du phénomène : tous les milieux sociaux sont concernés, avec une vulnérabilité accrue des mineurs en situation de précarité, parfois très jeunes (entre douze et quinze ans).

Afin que les représentations autour de la prostitution et de la traite des êtres humains évoluent, il est nécessaire que les professionnels et le grand public soit sensibilisé à la politique abolitionniste du gouvernement français.

Objectif n° 17 : Sensibiliser / Informer		
Description des actions	Sensibiliser les jeunes au sein des établissements scolaires et universitaires sur la prostitution étudiante et des mineurs : trois séances annuelles	Sensibiliser les professionnels de la santé, de l'hébergement, de l'asile sur le sujet de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle : sensibiliser 50 professionnels par an
Pilotage	Association + UGA + Éducation nationale	Associations, DDFE, DDETS
Autres acteurs	Centre de santé universitaire, CROUS, Associations, BDE, DDFE	OFII, Préfecture
Échéance	2022-2024	2022-2024
Indicateurs	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de personnes sensibilisées

La coordination locale des acteurs apparaît comme un préalable indispensable à la mise en place d'actions pertinentes pour mieux informer, prévenir le phénomène et accompagner les adolescents concernés par des prises en charge réactives et adaptées aux situations. L'échange d'informations entre professionnels dans un cadre plus institutionnel permet d'élaborer des stratégies globales pour le territoire mais également dans des dossiers individuels dans le cadre du secret partagé.

¹ 70 ans après la loi permettant la fermeture des maisons closes, cette avancée historique réaffirme la position abolitionniste de la France. Cette loi offre de nouvelles perspectives pour la prévention, l'insertion et l'accompagnement social des personnes et reconnaît les préjudices subis par celles-ci dans la prostitution. Les victimes de ce système pourront bénéficier de nouveaux droits et d'un accompagnement global renforcé par des associations agréées. La loi comporte également un volet abrogeant le délit de racolage et sanctionnant les réseaux de proxénétisme, la traite des êtres humains et l'achat d'actes sexuels. Elle prévoit aussi des séances de sensibilisation relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et au respect du corps humain, à tous les stades de la scolarité.

L'échelon du département paraît le plus pertinent pour pouvoir adapter la politique de prévention pour faire face aux enjeux identifiés localement .

Objectif n ° 18 : Agir sur la prostitution des mineurs et des jeunes		
Description des actions	Mettre en place un groupe de travail interprofessionnel sur la prostitution des mineurs et des jeunes	Former les travailleurs sociaux aux nouveaux outils de communication et réseaux sociaux utilisés par les jeunes : former 50 professionnels par an
Pilotage	Département + DDFE + associations spécialisées	Associations, promoteurs du net
Autres acteurs	SPIP, Éducation nationale, Justice, forces de l'ordre , GAM	Département, éducation nationale
Échéance	2022	2022-2024
Indicateurs	Création du groupe de travail	Nombre de personnes formées

BILAN DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION ISERE

création juin 2017

nombre de commission	9
Autorisations	59
refus	29
renouvellements	77
sorties droit commun	31
refus renouvellements	0

⇒ 55 femmes et 4 hommes

Bulgare	1
Albanaise	3
Nigériennes	28
Angolaise	3
Congolaises	23
guinéenne	1

Afin de pérenniser les parcours de sortie de la prostitution, il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement des victimes leur permettant une intégration socio-professionnelle avérée.

Objectif n° 19 : Poursuivre l'accompagnement des parcours de sortie de prostitution		
Description des actions	Poursuivre le travail partenarial sur la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains : attribuer 30 parcours par an	Créer des places d'hébergement pour les personnes en sortie de prostitution (cadre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale) : créer 2 places par an
Pilotage	DDFE, Associations, Services de l'État, Département	DDETS, associations
Autres acteurs	Collectivités locales, Conseil de l'ordre des médecins, ARS, Éducation nationale	DDFE
Échéance	2022-2024	2022
Indicateurs	Nombre de parcours de sortie attribués	Nombre de places créées

Afin de pouvoir toucher un maximum de victimes de la prostitution et de la traite d'êtres humains, il est nécessaire de parvenir à approcher différentes formes de prostitution parfois moins visible que la prostitution de rue.

Objectif n° 20 : Développer des maraudes virtuelles	
Description des actions	Parvenir à toucher un plus large public : prostitution 2.0 (12 maraudes par an)
Pilotage	Associations
Autres acteurs	DDFE, Associations
Échéance	2022-2024
Indicateurs	Nombre de maraudes virtuelles

Le travail partenarial entre professionnels doit être poursuivi afin de conserver une bonne interconnaissance des acteurs, et de garantir une bonne prise en charge ainsi qu'une réelle réinsertion socio-professionnelle des victimes.

Objectif n° 21 : Favoriser et pérenniser l'échange entre les professionnels	
Description des actions	Maintenir et développer le réseau interprofessionnel sur le phénomène prostitutionnel en Isère (faire deux réunions par an)
Pilotage	DDFE
Autres acteurs	Associations, Services de l'État, Collectivités territoriales, GAM
Échéance	2022-2024
Indicateurs	Nombre de réunions effectuées

AXE 4 : DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DÉPARTEMENTAUX

Afin d'avoir une vision plus claire et précise des acteurs et leur champ d'actions présents sur le territoire isérois, la cartographie numérique construite par la DDFE doit être mise à jour actualisée en tenant compte des différents changements relatifs aux acteurs du territoire.

Objectif n° 22 : Actualiser la cartographie des acteurs	
Description des actions	Actualiser la cartographie des acteurs et leurs missions sur le département
Pilotage	DDFE
Autres acteurs	Associations, collectivités locales, services de l'État, Département
Échéance	2022-2024
Indicateurs	Accessibilité de la cartographie via les outils numériques - Suivi des consultations - Mise à jour des données

Les statistiques départementales générées élaborées par tous les acteurs du département devront être plus systématiquement partagées afin de pouvoir réaliser des diagnostics, de favoriser l'échange entre professionnels et permettre une actualisation plus rapide de ces chiffres auprès des réseaux.

Objectif n° 23 : Développer l'élaboration de statistiques départementales	
Description des actions	Partager les statistiques départementales générées entre tous les acteurs
Pilotage	DDFE
Autres acteurs	Associations, services de l'État, collectivités, SIAO, FNSF, ARS
Échéance	2022-2024
Indicateurs	Alimenter un futur observatoire des violences faites aux femmes et violences intrafamiliales croisant les statistiques départementales sources confondues (associations, forces de l'ordre, etc.)

Une meilleure connaissance statistique des violences sur notre territoire permettra de mieux les appréhender et d'impulser des actions concrètes.

Objectif n° 24 : Évaluation des violences au sein du couple et des violences sexuelles lors des passages aux urgences	
Description des actions	Mettre en place dans les services d'urgence des établissements hospitaliers une évaluation des violences au sein du couple et sexuelle et consolidation des données au niveau départemental
Pilotage	ARS
Autres acteurs	Établissements hospitaliers, DDFE
Échéance	2022
Indicateurs	Communication des données statistiques

Une bonne communication entre professionnels garanti un travail efficace et un socle de connaissances communes afin de mieux travailler ensemble.

Objectif n° 25 : Mieux communiquer entre professionnels	
Description des actions	Poursuivre la diffusion d'informations nationales, régionales, départementales et locales à l'attention de tous les professionnels
Pilotage	DDFE
Autres acteurs	Services de l'État, Collectivités territoriales, Associations, Département, GAM
Échéance	2022-2024
Indicateurs	Chronicité de la diffusion de l'information

BILAN - PERSPECTIVES

- Un bilan des actions menées sera réalisé chaque année par les pilotes dans le cadre d'une réunion des signataires coordonnée par la DDFE.
- Une évaluation annuelle sera effectuée sur la base des indicateurs relatifs à chaque objectif.
- Cette évaluation permettra d'ajuster et/ou prioriser certains objectifs du protocole.
- Ce bilan sera présenté chaque année lors du Conseil Départemental de la Prévention de la Délinquance et du Comité local d'aide aux victimes (CLAV) organisé par la Préfecture de l'Isère et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Grenoble.

- **Services de l'État :**

- Préfecture
- Tribunal Judiciaire
- Direction Départementale De La Sécurité Publique
- Groupement de Gendarmerie Départementale
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé
- Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale
- Université Grenoble Alpes
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

- **Collectivités territoriales :**

- Département de l'Isère
- Ville de Grenoble
- Grenoble Alpes Métropole
- Intercommunalités Iséroises
- Centre d'Accueil Intercommunal

- **Associations :**

- Association des Maires de l'Isère
- Association France Victimes Grenoble A.I.V.
- Association France Victimes Vienne - APRESS
- Association France Victime - ISIS Nord-Isère
- Établissement Solidarité Femmes Miléna Fondation Georges Boissel
- Établissement Alpa Fondation Georges Boissel
- Association Issue de Secours - Rialto - SOS Femmes 38
- Association Althéa
- Association Amicale du Nid de l'Isère
- Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles
- Association Relais d'Initiatives dans la Ville pour l'Habitat des Jeunes (RIVHAJ)
- Mouvement Français du Planning Familial
- Résidence Sociale Jeunes travailleurs les Sables Roussillon
- Association Passible
- Espaces rencontres parents enfants
- Association Femmes SDF

- **Autres acteurs :**

- Pôle Emploi
- Conseil de l'Ordre des Médecins
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Départemental de l'Accès aux Droits

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

En présence de
Madame Élisabeth MORENO
Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les
femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Monsieur Laurent PREVOST
Préfet de l'Isère

Monsieur Benoît BACHELET
Substitut général au parquet général de la
Cour d'appel de Grenoble

Monsieur Eric VAILLANT
Procureur de la République du Tribunal
Judiciaire de Grenoble

Madame Dietlind BAUDOIN,
Procureur de la République du Tribunal
Judiciaire de Bourgoin-Jallieu

Madame Audrey QUEY
Procureur de la République du Tribunal
Judiciaire de Vienne

Monsieur Christophe CHARLES
Vice-Président du Département de l'Isère

Madame Viviane HENRY
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Monsieur Aymeric BOGEY
Directeur de la délégation départementale
de l'Agence Régionale de Santé en Isère

Monsieur Frédéric LEGLISE
Directeur Adjoint de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Isère

Monsieur Christian REY
Vice-Président de l'Association
des Maires de l'Isère (AMI)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROTOCOLE

AXE 1 : VIOLENCES INTRAFAMILIALES

1. Mieux repérer les femmes victimes de violences intrafamiliales

OBJECTIFS	ACTEURS	2022	2023	2024
N° 1 : Former les professionnels au repérage et à l'orientation des victimes	DDFE, Département, forces de l'ordre, collectivités locales, associations, magistrats, avocats CNFPT, établissements hospitaliers, conseil de l'ordre des médecins	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 2 : Informer / Sensibiliser le grand public	DDFE, forces de l'ordre, collectivités locales, associations	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

2. Mieux accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales

OBJECTIFS	ACTEURS	2022	2023	2024
N° 3 : Améliorer l'accompagnement global	DDFE, Police, Gendarmerie, Collectivités territoriales, Département, associations, justice, centres hospitaliers	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 4 : Développement de l'hébergement et accès au logement	DDFE, associations, communes, bailleurs sociaux, SIAO, DDETS	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 5 : Favoriser et pérenniser l'échange entre les professionnels	DDFE, services de l'État, collectivités locales associations, DDETS, Centres hospitaliers, Médecins, CPEF	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

3. Mieux prendre en compte les enfants victimes et co-victimes

OBJECTIFS	ACTEURS	2022	2023	2024
N° 6 : Sensibilisation / Formation des professionnels	Associations, CAF, DDFE, JAF Police, Gendarmerie, Hôpital, Magistrats, Ordre des avocats, Département, ERPE, DSDEN	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 7 : Accompagner les enfants co-victimes	Associations, CAF, DDFE, Justice, Département, Centres hospitaliers, ERPE, DSDEN	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 8 : Accompagner la parentalité	Associations, CAF, DDFE,	LANCEMENT	POURSUIVRE	POURSUIVRE

	Justice, Département, ERPE, DSDEN			
--	--------------------------------------	--	--	--

4. Mieux repérer et accompagner les femmes étrangères victimes de violences

OBJECTIFS	ACTEURS	2022	2023	2024
N° 9 : Mieux repérer et orienter les femmes étrangères victimes de violences	DDFE, préfecture, collectivités locales, SIAO, associations	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 10 : Former les professionnels	DDETS, DDFE, OFII, Associations, collectivités locales	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

5. Développer la prise en charge des auteurs de violences

OBJECTIFS	ACTEURS	2022	2023	2024
N° 11 : Développer la procédure d'éviction du conjoint violent	SPIP, Justice, DDFE	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 12 : Faciliter la procédure d'éviction du conjoint violent	Justice, Associations, CCAS, Bailleurs sociaux, DDFE, DDETS, SIAO	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 13 : Développer la prise en charge globale des auteurs	Police, Gendarmerie, Justice, Associations, SPIP, collectivités locales, DDFE	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

AXE 2 : VIOLS, AGRESSIONS SEXUELLES ET HARCÈLEMENT SEXUEL

OBJECTIFS	ACTEURS	2022	2023	2024
N° 14 : Développer la sensibilisation	DDFE, communes, associations, Éducation nationale, associations spécialisées, CPEF, EVARS, Collectivités locales, services de l'État	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 15 : Développer la formation des professionnels et l'accompagnement des victimes	Département, DDFE, associations, Collectivités locales, CNFPT, Université, justice, Crous	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 16 : Agir sur les violences sexistes et sexuelles au travail	DDFE, associations spécialisées, collectivités locales, préfecture, DDETS, Défenseur des droits	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

AXE 3 : PROSTITUTION

OBJECTIFS	ACTEURS	2022	2023	2024
N° 17 : Sensibiliser / Informer	Associations, éducation nationales, DDFE, DDETS, Centre de santé interuniversitaire, Crous, BDE, OFII, Préfecture	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 18 : Agir sur la prostitution des mineurs et des jeunes	Département, DDFE, associations spécialisées, SPIP, Éducation nationale, forces de l'ordre, Justice	LANCEMENT	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 19 : Poursuivre	DDFE, Associations, Services de l'État,	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

l'accompagnement des parcours de sortie de prostitution	collectivités locales, ARS, CDOM,			
N° 20 : Développer des maraudes virtuelles	Associations	LANCEMENT	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 21 : Favoriser et pérenniser l'échange entre professionnels	DDFE, Associations, Services de l'État, Collectivités territoriales, ARS, Justice, Forces de l'Ordre	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

AXE 4 : DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DÉPARTEMENTAUX

OBJECTIFS	ACTEURS	2019	2020	2021
N° 22 : Actualiser la cartographie des acteurs	DDFE, associations, collectivités locales, services de l'État	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 23 : Développer l'élaboration de statistiques départementales	Associations, services de l'État, collectivités, SIAO, FNSF, ARS	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 24 : Évaluation des violences au sein du couple et des violences sexuelles lors des passages aux urgences	ARS, Centres hospitaliers, DDFE	LANCEMENT	POURSUIVRE	POURSUIVRE
N° 25 : Mieux communiquer entre professionnels	DDFE, Services de l'État, Collectivités territoriales, Associations, Département	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE

DOCUMENTS ANNEXES

La politique gouvernementale en matière de violences faites aux femmes :

Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat et une préoccupation majeure de l'État qui poursuit une politique volontariste d'accès aux droits des femmes, de lutte contre toutes les formes de violences (violences conjugales, viols et agressions sexuelles, mariages forcés, prostitution, harcèlement, mutilations sexuelles) et d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'année 2020 a été plus particulièrement marquée par la crise sanitaire et la mise en œuvre des mesures issues du Grenelle des violences conjugales.

La crise sanitaire a mis en lumière le rôle central joué par les femmes durant cette période ainsi que les risques d'une précarité croissante touchant davantage les femmes. Qu'il s'agisse des violences, de la santé, de l'emploi, de la sécurité ou encore de la protection sociale, les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 sont encore plus importantes pour les femmes et les filles. Pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'elles sont confinées avec leurs agresseurs, le gouvernement et tout particulièrement le réseau des droits des femmes ont été très mobilisés contre les violences conjugales

Diverses actions gouvernementales 2020 - bilan du Grenelle:

- 46 mesures fortes et concrètes pour mieux prévenir les violences, mieux protéger les victimes, mieux punir les auteurs. Un an et demi plus tard, sur les 46 mesures issues du Grenelle des violences conjugales, 31 sont effectives (soit 67 %). Les dix mesures d'urgence annoncées par le Premier ministre le 3 septembre 2019 ont quant à elles toutes été mises en œuvre. Au total, 100 % des mesures issues du Grenelle des violences conjugales ont été engagées.
- un effort budgétaire sans précédent.
- créer les conditions d'une chaîne de prise en charge efficace et coordonnée: de la libération de la parole jusqu'à la sortie effective des violences et le retour à une vie « normale ».
- libération de la parole : **la plateforme téléphonique 3919 étend ses horaires 24h/24 et 7j/7**, ainsi que son accessibilité aux personnes sourdes et aphasiques. Le nombre de signalements sur la plateforme « violences sexistes et sexuelles », créée en 2018, est en forte hausse, témoignant d'une meilleure connaissance des dispositifs d'écoute mis en place par le Gouvernement pour accompagner et orienter les victimes. **Levée du secret médical en cas de danger immédiat** pour la victime, **prise de plainte à l'hôpital, formation des policiers et des gendarmes.**
- **mise à l'abri** : 1 000 **places d'hébergement** dédiées en 2020 et 1 000 supplémentaires en 2021 avec une revalorisation du coût pour permettre un meilleur accompagnement. Le nombre de places d'hébergement dédiées aura ainsi augmenté de 60 % depuis 2017.
- **protection dans le temps** : 3 254 **ordonnances de protection** ont été délivrées, contre 1 388 en 2017. Déploiement des téléphones grave danger (TGD) : leur nombre a triplé depuis 2017. Accélération du déploiement des **bracelets anti-rapprochement**, amorcé en septembre 2020. 18 centres de prise en charge des auteurs de violences sur tout le

territoire ont vu le jour en 2020 pour lutter contre la récidive ou prévenir le passage à l'acte.

- mission d'inspection diligentée par les ministères de la justice et de l'intérieur à la suite du féminicide de Mérignac: conclusions le 10 juin 2021, des mesures complémentaires ont été engagées. Un plan d'actions pour renforcer l'utilisation des bracelets anti-rapprochement sera engagé par le ministère de la justice.

3. Déclinaison dans le département de l'Isère :

- Bilan du **protocole départemental** de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales (2019-2021) ; l'ensemble des objectifs ont été atteints
- **Installation, pilotage de réseaux pour la lutte contre les violences faites aux femmes et violences intrafamiliales dans le cadre des CISPD-CLSPD :**
 - prise en charge des femmes victimes et des enfants (accueil, soutien, informations, hébergement, accueil de jour...).
 - prise en charge des auteurs de violences : hébergement et accompagnement psycho-social (convention tripartite CCAS-parquet-APRESS à Vienne et Villefontaine) + création d'un centre de prise en charge des auteurs à Vienne.
 - formations destinées aux professionnels des réseaux violences constitués dans le cadre des CISPD-CLSPD: partenariat pluriannuel État/Département pour le financement : 87 professionnels formés en 2020.
 - formation des gendarmes , policiers municipaux, policiers
 - formation des personnels de santé urgences du CHU GA
 - 1 référente départementale violences conjugales (suivis situations complexes-formations-animation réseaux)
- **Dispositifs pour la prise en charge des femmes victimes de violences :**
 - 2 accueils de jour (Bourgoin-Grenoble) : 136 femmes + 43 enfants, accueillis en 2020
 - 5 lieux d'accueil d'écoute et d'orientation (localisées à Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Vienne) qui accompagnent au niveau juridique, social et psychologique les femmes victimes de violences
 - Hébergement d'urgence : 213 places en 2021 dédiées, ce qui représente 13 % des places d'hébergement d'urgence en Isère (chiffres du SIAO 115 en 2020 :161 orientations de personnes victimes de violences sur 374 demandes (soit 43% d'orientation contre 31% en 2019).
L'ouverture de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences pendant la crise sanitaire a permis de satisfaire un nombre plus important de personnes,
 - Hébergement spécifique femmes demandeuses d'asile victimes de traite des êtres humains et/ou de violences : 60 places (orientation OFII).
 - 6 intervenants sociaux en police gendarmerie (Verpillère, Villefontaine, Pont de Cherruy, l'Isle d'Abeau, la Tour du Pin, Vienne) +2 par rapport à 2019
 - 33 Téléphones Grave Danger tous utilisés en 2020 sur les ressorts des 3 TJ - 1 copil par an organisé par la Justice.
 - 3 conventions prises de plainte à l'hôpital
- **Manifestations, évènements :**
 - peu d'évènement en 2020 dynamisme freiné lien avec la crise sanitaire mise en place de permanences en centre commerciaux sur l'initiative de la gendarmerie et de l'association France Victime Grenoble : une dizaine de permanences éphémères.

- **Politique pénale TJ Grenoble** : proscription des mains courantes en matière de violences conjugales : PV d'audition systématique. Mise en place d'une grille d'évaluation du danger déployée au niveau de la police et gendarmerie.

4. Perspectives dans le département de l'Isère :

- Nouveau protocole 2022-2024
- Mise en place de nouveaux réseaux interprofessionnels violences faites aux femmes dans le cadre de CISPD
- Formations à destination des professionnels de la police, des magistrats
- Formations à destination des professionnels (financement conjoint état-CD) : poursuite des formations des réseaux
- Pérennisation des permanences en centre commercial
- Projet de création d'une maison des femmes (CHU-Clinique Mutualiste)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le Gouvernement s'engage.

DOSSIER DE PRESSE / 3 SEPTEMBRE 2021 #NERIENLAISSERPASSER

Chiffres clés

4 lois votées
depuis 2017 pour
protéger **les**
femmes victimes
de violences

+ 60%

de places d'hébergement dédiées
aux **femmes victimes de violences**
depuis 2017

Budget du ministère de l'égalité
entre les femmes et les hommes
multiplié par 2 durant le
quinquennat

3 000

téléphones grave danger
déployés d'ici
novembre 2021

88 286

**POLICIERS ET GENDARMES ONT REÇU UNE FORMATION
POUR UN MEILLEUR ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES**

6 nouvelles mesures pour renforcer la protection des victimes et le suivi des auteurs de violences conjugales aux échelles nationale et locale

A la suite de la remise, le 9 juin 2021, des rapports d'inspection sur les féminicides survenus à Mérignac et à Hayange, le Premier ministre a demandé aux ministres concernés de mettre en œuvre un arsenal de six nouvelles mesures permettant de renforcer la protection des victimes de violences, le suivi des auteurs et de s'assurer de la bonne coordination de l'ensemble des acteurs compétents aux échelles nationale et locale.

Un renforcement des dispositifs de protection des victimes

MESURE 1

Déploiement de 3 000 téléphones grave danger

Afin d'assurer une protection plus efficace des victimes, 3 000 téléphones grave danger seront mis à disposition des juridictions d'ici novembre 2021 : cela correspond à une augmentation de 65 % par rapport à aujourd'hui. A ce jour, 2 310 téléphones sont déployés sur le territoire.

MESURE 2

Renforcement du recours aux bracelets anti-rapprochement

Un plan de renforcement du recours aux bracelets anti-rapprochement (BAR) se déploie afin d'accélérer le recours à ce dispositif récent et efficace qui doit ainsi devenir plus accessible aux victimes de violences. Le Garde des Sceaux a publié en ce sens une dépêche le 27 mai 2021 à destination des parquets : il y prévoit notamment un suivi statistique régulier sur les attributions de ces bracelets dans chaque juridiction et la désignation d'un référent national et de référents au sein des parquets. Depuis le début de l'année, 1 000 BAR sont mis à la disposition des magistrats. A ce jour, 341 bracelets ont été prononcés et 245 sont actifs.

A ce jour, 2 310 téléphones grave danger sont déployés sur le territoire.

Un meilleur suivi des auteurs de violences conjugales

MESURE 3

Contrôle des acquisitions et détentions d'armes

A la suite de la loi du 30 juillet 2020 qui a permis de légiférer sur la saisine d'armes dès la première plainte, le Gouvernement a décidé d'aller plus loin en renforçant le contrôle de la détention et de l'acquisition des armes au travers du projet de loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure », notamment en élargissant le périmètre du fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes aux décisions pré et post-sentencielles ainsi qu'en assurant une interconnexion entre ce fichier et le casier judiciaire.

MESURE 4

Création d'un fichier des auteurs de violences conjugales

Afin de faciliter le partage d'informations entre les forces de l'ordre et les services de la justice, un fichier des personnes condamnées pour des violences conjugales sera mis en place. Il sera actualisé en fonction des actions conduites par les services de police et de gendarmerie (intervention au domicile, recueil de plainte, main courante...) et des mesures prononcées par la justice (contrôle judiciaire, etc.). Il favorisera ainsi la vision d'ensemble et la détection des signaux faibles, permettant la prise de mesures d'accompagnement, de prévention ou de protection.

Une coordination accrue des acteurs locaux en charge des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes

MESURE 5

Renforcement de la gouvernance locale de la politique de lutte contre les violences conjugales

Un renforcement des instances locales de pilotage et de coordination des politiques publiques de lutte contre les violences conjugales sera assuré d'une part, grâce à la mise en place dans les tribunaux judiciaires d'une instance unique de suivi judiciaire des situations individuelles réunissant l'ensemble des acteurs concernés par l'attribution des dispositifs de protection des victimes autour de la même table (magistrats, forces de sécurité intérieure et service pénitentiaire d'insertion et de probation) et, d'autre part, par la réactivation des instances locales de suivi des violences faites aux femmes, qui deviennent explicitement chargées d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures du Grenelle.

Chaque département sera pourvu d'une instance de pilotage et de suivi des mesures issues du Grenelle au niveau local.

MESURE 6

Renforcement de la mission interministérielle en faveur de la protection des femmes victimes de violences

La mission interministérielle pour la protection des femmes verra ses missions renforcées en matière de lutte contre les violences avec comme objectifs de constituer un point de contact pour les associations, d'animer les observatoires locaux des violences faites aux femmes, d'analyser les remontées issues des retours d'expérience rédigés après chaque féminicide, de créer et mettre à disposition des professionnels des outils de formation et de publier chaque année un rapport d'activité dressant un état des lieux des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION LOCALE

La question du pilotage local des politiques de lutte contre les violences est un enjeu crucial, permettant une réelle effectivité et efficacité des dispositifs de protection des victimes et de suivi des auteurs de violences conjugales.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'accroître le partage d'informations entre les acteurs locaux afin d'améliorer leur coordination et ainsi faciliter la prise en charge des victimes.

Cette facilitation de la coordination locale passera par deux niveaux :

1 Le niveau stratégique : une instance de pilotage réunissant notamment le Préfet, le Procureur de la République, les forces de sécurité, les services déconcentrés de l'État, les auxiliaires de justice, les agences régionales de santé et leurs entités départementales, les associations intervenant auprès des femmes victimes, les associations de contrôle judiciaire socio-éducatif, les caisses d'assurance maladie et les élus locaux, se réunira sur une base trimestrielle, pour donner des orientations au niveau départemental à l'ensemble des acteurs concernés et suivre la mise en œuvre des mesures du Grenelle et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

2 Le niveau opérationnel : un comité de pilotage « violences intrafamiliales » réunissant un comité de pilotage « violences intrafamiliales » présidé par les chefs de juridiction réunissant les magistrats du siège et du parquet, le SPIP, les associations qui prennent en charge les victimes de violences et les forces de sécurité intérieure, se réunira sur une base mensuelle afin de suivre les cas individuels et activer les dispositifs de protection des victimes nécessaires.

Une circulaire signée par le Premier ministre viendra préciser les modalités de mise en œuvre de ces comités.

grenelle
des violences



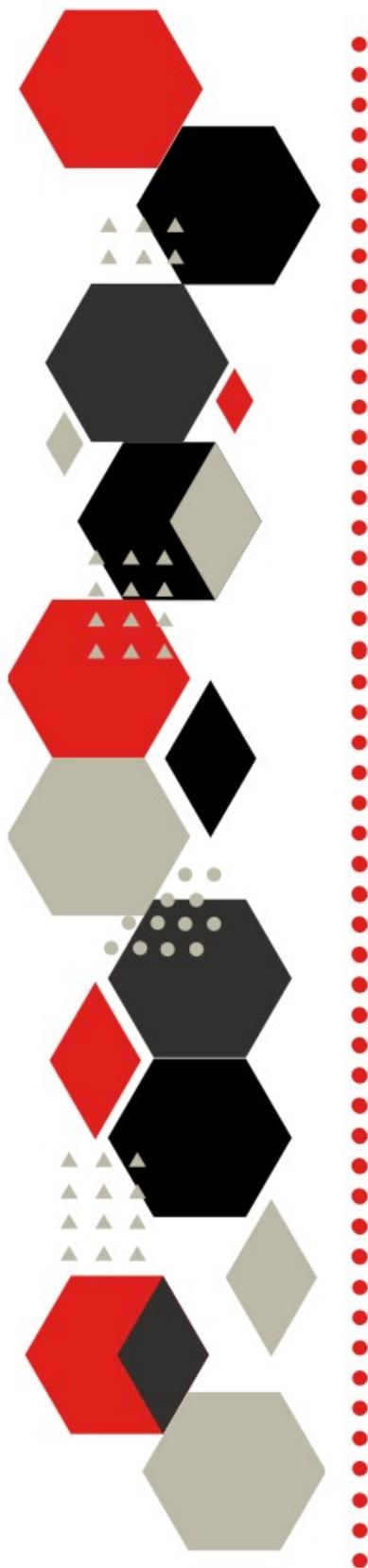
POINT D'ÉTAPE SUR LES

MESURES EN
ISÈRE



PRÉFET
DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



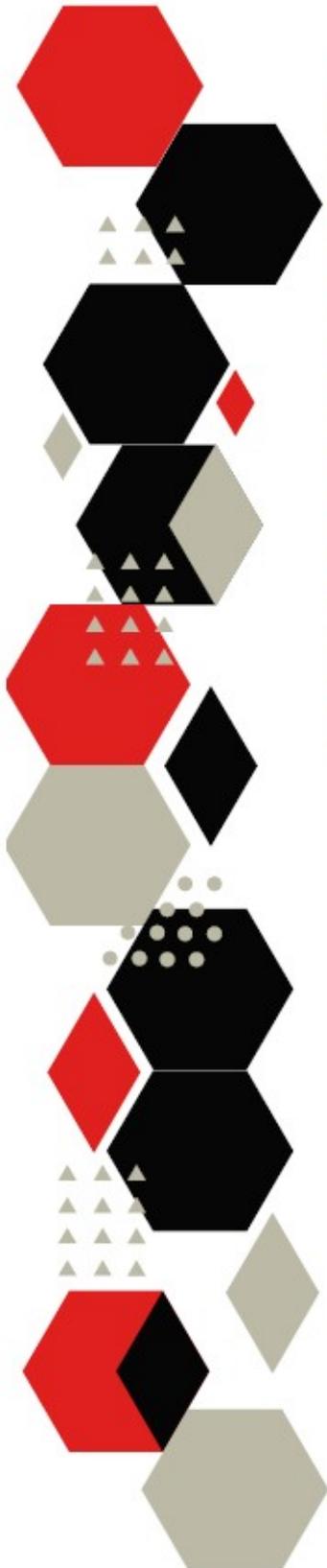
Le 3 septembre 2019, sous l'égide du Premier ministre, le gouvernement lançait le Grenelle contre les violences conjugales. 11 groupes de travail thématiques, réunissant les associations, les acteurs de terrain, les familles de victimes ainsi que toutes les administrations concernées. Depuis, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national.

En Isère, une réunion de travail organisée par le Préfet avec les acteurs institutionnels et associatifs à cette même date a permis de faire remonter des propositions d'actions pour une plus grande efficacité dans le repérage et la prise en charge des victimes de violences conjugales et la prise en charge des auteurs.

Le travail de l'ensemble des institutions, État, collectivités, associations a aussi permis le déploiement et la mise en place de mesures ou d'outils dont voici un bilan synthétique.



- • • Création de places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences. (+70 places depuis 2018)
- • • Création d'une cartographie des acteurs de la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes (site web préfecture Isère)
- • • Formation des professionnels : forces de l'ordre, personnels soignants...
- • • Création d'un espace rencontre parents enfants à Grenoble
- • • Création de 3 postes supplémentaires d'intervenant social en commissariat / gendarmerie (Vienne, Grenoble et la Tour du Pin)
- • • Augmentation des moyens alloués aux associations par la Délégation départementale aux droits de femmes et à l'égalité (+28 % en 2021/2020)
- • • Politique pénale sur les violences conjugales : prescription des mains courantes, grille d'évaluation du danger, convention pour la prise de plainte à l'hôpital...



Beaucoup a été fait mais du chemin reste à parcourir. Une forte mobilisation des acteurs de l'Isère s'est effectuée pendant la crise sanitaire. La lutte contre les violences conjugales est une priorité du Président de la République et de son gouvernement, s'inscrivant dans le cadre de la Grande cause du quinquennat mais aussi de chacun, institutions, associations, familles... Parce que les violences conjugales constituent un fléau, nous devons collectivement redoubler d'effort pour les combattre.

BILAN DU PROTOCOLE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN ISERE

AXE 1 : VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Mieux repérer et orienter les femmes victimes de violences intrafamiliales

N°1 : Former les professionnels au repérage et à l'orientation des victimes

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-1-1 Formations proposées dans le cadre des réseaux interprofessionnels (CISPD)	DDFE, Département	Police, Gendarmerie, intercommunalités, associations	EFFECTUEE	EFFECTUEE	EN COURS	Formations co-financées Etat-Département- sur 3 ans 12 formations – 156 professionnels (3 fonctions publique et associatif) – 11 réseaux concernés formations toujours en cours voir bilan PJ
1-1-2 Proposer des modules de formation au sein du plan de formation des magistrats à la cour d'appel de Grenoble	DDFE + Justice	Magistrats, Ordre des avocats	EN ATTENTE	EN ATTENTE	EFFECTUEE	Des formations internes ont été réalisées dans le cadre du plan de formation des professionnels de la justice
1-1-3 Élaborer une plaquette à destination des médecins généralistes	DDFE	Hôpital, Conseil de l'ordre des médecins	EFFECTUEE			Document réalisé et diffusé par l'intermédiaire du CDOM

N°2 : Informer / sensibiliser le grand public

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-2-1 Organiser un colloque ouvert au public sur les violences intrafamiliales	DDFE, Associations	Rialto, UGA, Médecins, Département, Intercommunalités, Solidarités Femmes Miléna	EFFECTUEE	EFFECTUEE	POUR SUIVRE	Journée d'études le 26 novembre 2019 à Vienne « Victimes, auteurs et Psycho traumatismes : une approche des violences Intrafamiliales » 200 participants problématique de la crise sanitaire en 2020 et 2021 a réduit les possibilités d'organiser des colloques mais développement de modules en ligne
1-2-2 Élaborer une plaquette à destination du grand public : Plaquette à retravailler et à diffuser aux référents violence des CHU	DDFE	CHU, Associations, Département	EFFECTUEE			Plaquette réalisée et diffusée auprès des services d'urgence Au CHU GA instauration à l'IML de permanences associatives d'information et aide aux victimes de violences intrafamiliales (AIV-RIALTO-SFM)

Mieux accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales

N°3 : Améliorer l'accompagnement global

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-3-1 Lors du dépôt de plainte	Police / Gendarmerie	DDFE/Justice	EFFECTUEE	EFFECTUEE	EFFECTUEE	Nombre de retours d'insatisfaction de la part des femmes victimes de violences : peu de cas remontés à la DDFE et si oui traités par les forces de l'ordre
1-3-2 Sécuriser l'accompagnement à domicile des femmes lors d'une récupération d'affaires/matériel	CISPD	Police / Gendarmerie/Communes et polices municipales		EFFECTUEE		Les gendarmes ou policiers ou policiers municipaux réalisent cette sécurisation
1-3-3 Développer les moyens de transport dans les zones ou tranches horaires désertes : par des bons de transports / bons taxis	DDCS-SIAO-DDCS	DDFE	EFFECTUEE	EFFECTUEE	EFFECTUEE	Un système de bon transport mis en place avec le SIAO-115 et une convention bons taxis en cours de réalisation

N°4 : Développement de l'hébergement

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS															
1-4-1 Développer des places fléchées femmes victimes de violences DDCS / Etat	DDCS, DDFE	Associations	EFFECTUEE	EFFECTUEE	EFFECTUEE	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">HU FVV PERENNE</th> </tr> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th colspan="2">2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>143</td> <td>187</td> <td>199</td> <td colspan="2">213</td> </tr> </tbody> </table> + ouverture de 60 places d'hébergement d'urgence demandeuse d'asile victimes de traite et/ou violences. + ouvertures de places fléchées FVV dans dispositif hivernal 30 en 2020 / 2021	HU FVV PERENNE					2018	2019	2020	2021		143	187	199	213	
HU FVV PERENNE																					
2018	2019	2020	2021																		
143	187	199	213																		
1-4-2 Développer des places fléchées femmes victimes de violences Communes	Communes, DDFE	Associations	EFFECTUEE	EFFECTUEE	EFFECTUEE	Diagnostic sur l'ensemble du département / une vingtaine de logements recensés à ce jour															
1-4-3 Faire des femmes victimes de violences un public prioritaire de la politique du Logement D'abord	DDCS, DDFE	Bailleurs sociaux, GAM	EN COURS	POUR SUIVRE	EFFECTUEE	le public femmes victimes de violence et de traite est prioritaire certaines expérimentation permettent un accompagnement renforcé de ce public (GAM-Grenoble Habitat-SFM-RIALTO)															

N°5 : Favoriser et pérenniser l'échange entre les professionnels						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-5-1 Pérenniser les réunions interprofessionnelles	DDFE	Collectivités territoriales, services de l'État, Associations	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Nombre de réunions interprofessionnelles : 30 aines réunions par an sur les intercommunalités et communalités du territoire
1-5-2 Développer les réseaux interprofessionnels dans le cadre des CISPD : Atteindre un objectif d'un réseau par CISPD	DDFE	Collectivités territoriales, services de l'État, Associations, Département	EN COURS	POURSUIVRE	POURSUIVRE	3 intercommunalités en cours de réflexion pour la mise en place d'un réseau Femmes victimes de violences : Vienne Condrieu Agglomération-Pays Voironnais-Communauté de communes entre Bièvre et Rhône

Mieux prendre en compte les enfants victimes et co-victimes

N°6 : Sensibilisation / Formation						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-6-1 Lors de colloques, tables rondes et formations sur les violences intrafamiliales : Inclure systématiquement un module sur les enfants co-victimes	Département, DDFE	Rialto, CAF, DDFE, JAF Police, Gendarmerie, Hôpital, Magistrats, Ordre des avocats, Grenoble Alpes Métropole	EFFECTUE	POURSUIVRE	POURSUIVRE	Module intégré dans les formations et colloques

N°7 : Création d'un lieu / espace médiatisé						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-7-1 Création d'un lieu d'accueil pour passation de garde d'enfants	CAF, Justice, Département,	Associations, , MSA, GAM	LANCEMENT	EN COURS	EFFECTUE	ouverture d'un espace rencontre parents enfants protégé (le relais) à Grenoble fin 2020 : co-financeurs : CAF-Justice-Département-MSA-GAM

N°8 : Mises en place d'une mesure d'accompagnement protégé (MAP)						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-8-1 Mettre en place un dispositif d'accompagnement protégé : → Inspiration de la MAP en Seine St Denis	CAF, Justice, GAM	Associations, CAF, DDFE, Justice, Département, MSA	EN ATTENTE	POURSUIVRE	POURSUIVRE	Information des partenaires à ce jour

Mieux repérer et accompagner les femmes étrangères victimes de violences

N°9 : Signature d'une convention pour l'interprétariat						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-9-1 Présence d'un interprète afin de faciliter la communication entre les femmes victimes et forces de l'ordre / justice / personnel administratif lors de leurs démarches / Interprétariat langue des signes ?	DDFE	ADATE, ISM, Police / Gendarmerie / Justice ?	EN ATTENTE	POURSUIVRE	EFFECTUE	

N°10 : Développer l'information/prévention auprès de ce public						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-10-1 Inclure la prise en compte du genre dans la formation d'intégration citoyenne	OFII	DDFE, DDCS	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Un module égalité femmes-hommes est intégré au contrat d'intégration républicaine (CIR)
1-10-2 Diffusion d'un guide sur le repérage et l'accompagnement en centre d'hébergement des femmes victimes de violences	DDCS, DDFE	CADA, Associations	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Fait au niveau national par l'ANSEM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) guide « repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple - DIFFUSE au niveau départemental
1-10-3 Création de groupes de femmes au sein des centres d'hébergement	Associations, CADA	DDFE, DDCS	EN ATTENTE	EN ATTENTE	POURSUIVRE	Travail réalisé dans certaines structures (ex SFM)

N°8 : Mises en place d'une mesure d'accompagnement protégé (MAP)						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-8-1 Mettre en place un dispositif d'accompagnement protégé : → Inspiration de la MAP en Seine St Denis	CAF, Justice, GAM	Associations, CAF, DDFE, Justice, Département, M6A	EN ATTENTE	POURSUIVRE	POURSUIVRE	Information des partenaires à ce jour

Mieux repérer et accompagner les femmes étrangères victimes de violences

N°9 : Signature d'une convention pour l'interprétariat						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-9-1 Présence d'un interprète afin de faciliter la communication entre les femmes victimes et forces de l'ordre / justice / personnel administratif lors de leurs démarches / Interprétariat langue des signes ?	DDFE	ADATE, ISM, Police / Gendarmerie / Justice ?	EN ATTENTE	POURSUIVRE	EFFECTUE	

N°10 : Développer l'information/prévention auprès de ce public						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
1-10-1 Inclure la prise en compte du genre dans la formation d'intégration citoyenne	OFII	DDFE, DDCS	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Un module égalité femmes-hommes est intégré au contrat d'intégration républicaine (CIR)
1-10-2 Diffusion d'un guide sur le repérage et l'accompagnement en centre d'hébergement des femmes victimes de violences	DDCS, DDFE	CADA, Associations	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Fait au niveau national par l'ANSEM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) guide « repérage et accompagnement en CHR des victimes et des auteurs de violences au sein du couple - DIFFUSE au niveau départemental
1-10-3 Création de groupes de femmes au sein des centres d'hébergement	Associations, CADA	DDFE, DDCS	EN ATTENTE	EN ATTENTE	POURSUIVRE	Travail réalisé dans certaines structures (ex SFM)

AXE 2 : VIOLS, AGRESSIONS SEXUELLES ET HARCELEMENT SEXUEL

Lutte contre les viols, agressions et le harcèlement sexuel

N°14 : Développer la sensibilisation						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
2-14-1 Grand public : Développer des actions de sensibilisation du grand public dans l'espace public (théâtre déclencheur)	DDFE, Communes	Associations	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Actions « stop au harcèlement de rue » à destination du grand public centaine de personnes concernées + développement de modules de sensibilisation en ligne (STAND UP)
2-14-2 Éducation nationale : Lutte contre la pornographie : action à penser / Sensibilisation des parents / Développer des projets de jeunes contre le harcèlement et le sexisme	Éducation nationale	CPEF	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Le travail a été conduit dans les établissements dans le cadre de l'éducation à la sexualité en direction des élèves pas de données chiffrées
2-14-3 Professionnels : Modules d'information / sensibilisation à destination des agents de la fonction publique sur la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique	DDFE	Services de l'État, Collectivités territoriales	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	1 formation réalisée sur le harcèlement sexiste et sexuel au travail à la préfecture de Grenoble (PFRH) 10 personnes formées par modules + développement de modules en ligne

N°15 : Développer la formation des professionnels						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
2-15-1 Développer un socle de formation commun à tous les professionnels dans le cadre des CISPD	Département+ DDFE	Associations, Collectivités territoriales	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Un module de formation proposé par le Collectif féministe de lutte contre le viol Nombre de personnes formées : 30 personnes en 2019 à Bourgoin-Jallieu une seconde formation à Grenoble en 2020 (20 personnes)
2-15-2 Développer des modules de formation spécifiques à certains professionnels	Associations + DDFE + Services	Justice : Avocats, Magistrats, Médecins : Conseil de l'ordre des médecins, IFSI, UMU, CHU, Police / Gendarmerie	EN ATTENTE	POURSUIVRE	POURSUIVRE	

N°16 : Améliorer l'aménagement des espaces publics pour les femmes						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
2-16-1 Développer les marches exploratoires	DDFE + Déléguée du préfet	Métro, Ville de Grenoble, CCAS, Maisons des habitants, Planning familial, régies de quartier, Grenoble Alpes Métropole, Maison pour l'égalité F/H, centres sociaux, associations, bailleurs sociaux	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Ville de Grenoble : plan d'action « agir pour une meilleur présence des femmes dans l'espace public » : actions quartiers Saint Bruno - Tres Cloître. Rencontre et sensibilisation des collectivités dans le cadre des projets ANRU (Grenoble-Echirolles)
2-16-2 Recueillir la parole des femmes pour l'intégrer aux réflexions sur l'aménagement	Intercommunalités, DDT, Communes	Métro, Ville de Grenoble, CCAS, Maisons des habitants, Planning familial, régies de quartier, Grenoble Alpes Métropole, Maison pour l'égalité F/H, centres sociaux, associations, bailleurs sociaux	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Fait par les collectivités dans le cadre de l'aménagement des quartiers (ANRU) - Mistral-Villeneuve- Essart Surlieux.

AXE 3 : PROSTITUTION

Lutte contre la prostitution

N°17 : Sensibiliser /Former						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
3-17-1 Sensibiliser les étudiants par des actions thématiques	DDFE + UGA + COMUE	Centre de santé universitaire, CROUS, Associations, BDE	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Sensibilisation et travail en lien avec le Centre de santé interuniversitaire et le service social du Crous - intervention dans les lycées (Louise Michel-Europole) pour sensibiliser les élèves (60 élèves).
3-17-2 Développer un travail partenarial avec les riverains concernés par le phénomène prostitutionnel	Communes	Associations (Althéa, Amicale du Nid) + Associations d'habitants	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	1 rencontre avec les habitants de la Bièvre : sensibilisation-échanges (10 personnes présentes)+ rencontres avec les élus de Sablons

N°18 : Former les professionnels						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
3-18-1 Développer des modules de formation et journées thématiques sur l'exemple du 23 novembre 2018 ouvert à tous les professionnels	DDFE + Associations	Police, Gendarmerie, Hôpital, Magistrats, Ordre des avocats, Travailleurs sociaux, Département, Service des demandes d'asile	EN ATTENTE	POURSUIVRE	EN COURS	2 journées prévues les 10 et 11 mai sur la TEH des mineurs
3-18-2 Former les professionnels de l'immigration à mieux repérer les victimes de traite des êtres humains	DDFE	Service des demandes d'asile, ADATE, Primo arrivants, Associations	EN ATTENTE	POURSUIVRE	EN COURS	2 journées prévues mi-2021 sur la TEH et la lutte contre la prostitution auprès des professionnels (FDO + ASILE)

N°19 : Poursuivre l'accompagnement des parcours de sortie de prostitution						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
3-19-1 Poursuivre le travail partenarial sur la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains	DDFE, Associations, Services de l'État, Département	Amicale du Nid 38, Althéa	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	bilan commission voir PJ

N°20 : Ouvrir l'accompagnement à toutes formes de prostitutions						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
3-20-1 Parvenir à toucher un plus large public : prostitution étudiante, prostitution invisible	Associations	DDFE, Associations, UGA, COMUE	EFFECTUE	EFFECTUE	EN COURS	Les associations travaillent sur des allers vers en utilisant le « phoning » et les plateformes internet pour toucher les personnes en prostitution « invisible »

N°21 : Favoriser et pérenniser l'échange entre professionnels						
OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATION
3-21-1 Maintenir et développer le réseau interprofessionnel sur le phénomène prostitutionnel en Isère	DDFE	Associations, Services de l'État, Collectivités territoriales	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	2 réunions par an regroupant les associations, forces de l'ordre, justice, services la préfecture

AXE 4 : DEVELOPPEMENT D'OUTILS DEPARTEMENTAUX

Lutte contre la prostitution

N°22 : Réaliser une cartographie des acteurs

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATION
4-22-1 Réaliser une cartographie des acteurs et leurs missions sur le département	DDFE	Département, Grenoble Alpes Métropole	EN ATTENTE	EFFECTUE	EFFECTUE	Réalisation en 2020 d'une cartographie des acteurs à disposition sur le site de la préfecture

N°23 : Développer l'élaboration de statistiques départementales

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATION
4-23-1 Partager les statistiques départementales genrées entre tous les acteurs	DDCS	Services de l'État, Collectivités territoriales	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Echange et regroupement des statistiques (forces de l'ordre, justice, hébergement,...) par la DDFE. Une synthèse annuelle lors du CDPDR. Etude en cours sur la mise en place d'un observatoire ville de Grenoble violences faites aux femmes

N°24 : Réalisation de documents synthétiques

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATION
4-24-1 Élaborer des fiches de procédure sécurité pour des situations concrètes : femme seule, femme seule avec enfant(s), femme mineure, cas de violences conjugales	DDFE, Grenoble Alpes Métropole	Police / Gendarmerie, Associations, Département	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Mise à disposition et diffusion de Fiches Réflexes Procédures & Contacts aux professionnels : procédures et contacts référents PN/GN réalisé en 2019 et actualisées en 2021 en collaboration avec GAM et la DDCS et diffusées aux professionnels.
4-24-2 Réalisation d'un document à l'attention des victimes : Faire apparaître le parcours du repérage à la reconstruction de soi (dépôt de plainte, examen médical, hébergement, suivi psychologique..)	DDFE, Grenoble Alpes Métropole	Police / Gendarmerie, Associations, Département	EN ATTENTE	POURSUIVRE	POURSUIVRE	Travail à mener

N°25 : Mieux communiquer entre professionnels

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATION
4-25-1 Poursuivre la diffusion d'informations nationales, régionales, départementales et locales à l'attention de tous les professionnels	DDFE	Services de l'État, Collectivités territoriales, Associations, Département	EFFECTUE	EFFECTUE	EFFECTUE	Fait très régulièrement par la DDFE

N°26 : Signature des contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles

OBJECTIFS	ACTEURS	Autres acteurs	2019	2020	2021	OBSERVATION
4-26-1 Dans le cadre des CISP, CLSPD	DDFE	Services de l'État, Collectivités territoriales, Associations, CHU	ANNULE	ANNULE	ANNULE	Nombre de contrats signés : plus d'actualité